

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 23 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

ITINÉRANCE

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

PROGRAMMES SOCIAUX

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. C. Chiasson

L'hon. M. Higgs

M. C. Chiasson

L'hon. M. Higgs

M. C. Chiasson

L'hon. M. Higgs

LOYERS

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Steeves

LOYERS

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

[Traduction]

ITINÉRANCE

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais commencer par parler de ce qui s'est passé à Moncton cette semaine et est lié à l'itinérance, une question dont le gouvernement ne s'occupe pas. Je dirais que le gouvernement actuel est déconnecté de la réalité et des besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Il se vante de dégager un excédent — un excédent de 774 millions de dollars —, mais néglige les gens dans le besoin, comme les sans-abri.

Le conseil municipal de Moncton s'est joint aux personnes qui demandent au gouvernement provincial de s'attaquer immédiatement au problème. On signale que plus de 500 personnes vivent maintenant dans des conditions difficiles à Moncton. Le nombre a augmenté depuis quelques mois à peine, car pendant l'été, il était de 400. Le nombre ne fera qu'empirer, à moins que le gouvernement ne s'attaque au problème. Monsieur le président, je dirais que les investissements qu'a réalisés le gouvernement pour remédier à l'itinérance sont nettement insuffisants. J'aimerais entendre la ministre au sujet des mesures qu'elle prendra pour régler ce grave et urgent problème.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis très reconnaissante de la question, car, comme vous le savez, dans presque chaque ville de la province, la population itinérante est très visible et a augmenté. Nous avons donc pris des mesures, et je veux assurer aux gens d'en face que nous travaillons de façon stratégique avec les parties prenantes locales sur le terrain ainsi qu'avec des gens dans divers ministères. Il s'agit d'une priorité très importante pour le gouvernement actuel.

Écoutez, tout d'abord, vous avez dit que nous n'avions rien fait ; je dois donc vraiment dire que, au cours des trois dernières années, nous avons permis de loger — de loger de façon permanente — plus de 800 personnes sans-abri. Il y a seulement un mois, nous avons annoncé le doublement du budget prévu pour les refuges. Ainsi, Monsieur le président, 8 millions de dollars de plus y seront consacrés au cours des trois prochaines années, et d'autres efforts sont déployés à cet égard. Je serais contente de parler de ces efforts.

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les parlementaires du côté du gouvernement parlent de prendre des mesures et ils parlent de logement, mais nous savons que la liste d'attente du ministère du Développement social n'a fait que s'allonger — considérablement — depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, car elle est passée d'environ 5 000 à plus de 8 000 ménages. Ils parlent de verser 8 millions de dollars aux refuges sur une période de trois ans, mais ils n'ont fourni aucun détail précisant ni comment ni où l'argent serait dépensé ou utilisé.

Questions orales

Les fonds sont-ils effectivement affectés? Les fonds ont-ils des effets positifs sur la situation? Ils n'ont certainement pas un effet positif à Moncton, comme nous en sommes témoins. La mairesse de Moncton implore le gouvernement provincial de redoubler les efforts pour réaliser plus d'investissements ciblés permettant de s'attaquer précisément au problème dans la collectivité. Il est question de personnes âgées, de jeunes et de gagne-petit — de gens qui vivent dans leur voiture et qui n'obtiennent pas d'aide, Monsieur le président, et la situation ne fait qu'empirer.

La ministre n'a pas encore fourni de détails au sujet de la somme de 8 millions de dollars. Pourrait-elle nous fournir des détails au sujet des fonds qui sont affectés aux refuges d'urgence dans la ville?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, le jour où nous avons publié le communiqué de presse, j'étais à Moncton. J'ai effectivement rencontré en personne des gens de Harvest House, de la Maison Nazareth et du programme ReBrancher, trois organismes incroyables qui fournissent des services sur le terrain, et je leur ai parlé. Nous comptons sur ces gens pour nous fournir des renseignements et nous dire quels sont leurs besoins. Tous les organismes, y compris les groupes religieux, collaborent et fournissent leur part d'efforts pour fournir les services prévus.

Le temps froid est arrivé, Monsieur le président. Nous savons que, lorsque la température atteint -10°, les gens risquent de souffrir de graves problèmes. Je ne vais pas fournir une analyse détaillée aujourd'hui, car les contrats sont sur le point d'être finalisés et mis en oeuvre avec toutes les parties prenantes dans les collectivités, à Saint John, à Moncton, à Fredericton, à Bathurst et à Miramichi. Nous travaillons sur le terrain pour veiller à ce que nous donnions tout ce que nous pouvons à ces collectivités. Nous aidons les gens sur le terrain. Nous avons investi...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, la ministre nous dit qu'elle travaille à ce dossier. Elle a dit à la mairesse de la ville de Moncton qu'elle travaille à ce dossier, mais nous ne voyons pas ce travail sur le terrain. Ce ne sont que des paroles, Monsieur le président.

Pourquoi la ministre ne peut-elle pas nous donner des détails sur ce montant de 8 millions pour les refuges dans la province? Ce qu'on nous dit, c'est que même les investissements qui n'ont pas encore été rendus publics... La mairesse a dévoilé lundi soir que cela ne sera même pas suffisant pour régler le problème. On nous dit que cela ajoutera peut-être 225 lits de refuge dans la ville, mais il y a au-delà de 500 personnes dans le besoin actuellement.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La mairesse plaide auprès du gouvernement et lui demande d'utiliser l'excédent de 774 millions de dollars pour régler le problème. Arrivez-nous avec de vraies mesures, Monsieur le président. La ministre réalise-t-elle que, si elle ne règle pas ce problème, d'autres gens vont mourir dans la rue?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je m'inquiète de la situation tous les soirs. Je conseille au député d'en face d'essayer de participer à la solution. Nous voulons l'aide des gens de l'opposition. En plus des municipalités... Nous voulons absolument travailler avec les municipalités de notre province, au chapitre non seulement de l'itinérance, mais aussi du logement.

En fait, notre gouvernement est le premier depuis des décennies à investir 100 millions de dollars dans le logement public afin d'augmenter le nombre de logements dont nous disposons déjà, lequel s'élève à plus de 14 000 logements. Nous savons que beaucoup de travail est en cours et nous savons qu'il est possible d'en faire davantage. Nous voulons appuyer les gens qui vivent dans des conditions difficiles — les personnes sans-abri et celles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances.

Tous les aspects mentionnés jouent un rôle. Nous savons que tous les ministères ont la responsabilité de nous aider et nous procédons ainsi. J'exhorte tous les maires de la province à travailler avec nous, à tendre la main, à nous dire ce qu'ils peuvent faire pour nous aider — nous offrir des bâtiments, nous offrir un soutien — et à nous dire ce qu'ils veulent faire. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les appuyer, Monsieur le président.

PROGRAMMES SOCIAUX

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je vais accepter l'offre de la ministre. Voici ce que j'aimerais que fasse le gouvernement actuel. Les parlementaires du côté du gouvernement parlent de régler le problème tout de suite. Ils sont au pouvoir depuis quatre ans, et la situation de l'itinérance — à Moncton, à Fredericton, dans d'autres villes et dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick — empire.

Ce que propose le gouvernement dans son Plan d'action visant les dépendances et la santé mentale, ce sont des logements supervisés. Nous dépensons n'importe comment pour des projets. Oui, ils ont un peu d'effet ici et là, mais on ne s'occupe pas des cas complexes de personnes vivant dans la rue et ayant des besoins complexes. Elles ont besoin de services concrets. Elles ont besoin de services complets et de logements supervisés par des gestionnaires de cas qui surveillent leurs progrès pour améliorer leur sort, assurer leur

Questions orales

transition à la prochaine étape où des logements sont disponibles pour elles grâce à des projets en cours de réalisation. Toutefois, nous devons les préparer à la transition vers ces logements. Si le gouvernement ne prend pas de mesures à l'égard des logements supervisés, lesquels sont prévus dans le plan d'action... La question est soulevée depuis des décennies, mais aucune mesure n'est prise. Le gouvernement est-il prêt à prendre des mesures à cet égard?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je me rends compte que lorsque l'on siège du côté de l'opposition, on ne participe pas toujours étroitement à ce qui se passe dans les coulisses. Permettez-moi donc d'essayer de brosser un tableau de ce qui se passe. Non seulement le gouvernement travaille à l'agrandissement de notre parc immobilier... Le chef de l'opposition a parlé de services complets. Vous savez, c'est là l'objectif du projet 12 Neighbours. C'est là l'objectif de l'initiative Marée Montante à Moncton. C'est l'objectif auquel travaille Outflow Ministry à Saint John depuis tellement longtemps que je ne peux même pas me souvenir du moment où l'organisme a commencé son travail. Nous sommes conscients que les problèmes liés à la santé mentale et aux dépendances doivent aussi être réglés, et, pour réussir, il nous faut des services complets.

Monsieur le président, nous faisons le travail. Nous mettons en oeuvre les programmes permettant d'aider les gens à faire la transition de la vie dans la rue à la vie dans les refuges, peut-être pour une très courte période, et ensuite à progresser vers des logements de transition. Beaucoup d'investissements ont été réalisés et continueront de l'être. Nous élargirons le programme.

[Original]

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai l'impression de radoter comme un vieux disque rayé qui répète toujours les mêmes choses, mais je pose la même question au premier ministre depuis longtemps : Quand va-t-il publier sa réponse à la révision de la *Loi sur les langues officielles*? Écoutez, il a dit la dernière fois qu'il le ferait cet automne.

Je suis allé en Tunisie avec deux ministres qui, soit dit en passant, ont fait un bon travail là-bas. Toutefois, pendant notre absence, il se brassait ici, d'après ce que j'ai su, des choses assez inquiétantes. Nous craignons, si ce premier ministre tient sa promesse d'une réponse à l'automne — le 16 décembre étant techniquement considéré comme l'automne — qu'il attende la toute dernière minute pour sortir cette réponse pour ne pas donner la chance à l'opposition ou à qui que ce soit d'en discuter. La seule chose que nous pourrions faire sera de parler de cela autour de la dinde de Noël. Le premier ministre va-t-il agir maintenant et donner une réponse rapide tout de suite? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, vous savez, j'ai toujours dit que nous annoncerions la réponse cet automne. Je ne pense pas qu'elle sera donnée le dernier jour de la session — non, je ne le pense pas. Je pense qu'elle sera prête dans quelques semaines.

Vous savez, le député d'en face continuera à parler d'insinuations et à dire que les gens de l'opposition ont entendu telle chose et qu'ils pensent telle chose. Les spéculations vont bon train. Toutefois, je tiens à dire que nous avons examiné et que nous continuons d'examiner très sérieusement une réponse qui maintiendra la protection des droits constitutionnels et les droits et libertés inscrits dans la loi et auxquels nous nous attendons dans une province bilingue comme le Nouveau-Brunswick. J'ai dit et répété que nous ne porterions pas atteinte aux droits de qui que ce soit et que nous ne les limiterions aucunement. J'aimerais penser que cela rassurerait les gens.

Notre objectif consiste à veiller, à mesure que nous allons de l'avant, au progrès et à la collaboration au sein de notre société, à ce que nous respections tous les droits et à ce que nous bâtissions une province qui continuera de croître à un rythme sans précédent, comme c'est le cas aujourd'hui. Merci, Monsieur le président.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Bon, voilà une belle réponse de la part du premier ministre. Cependant, j'aimerais soulever quelques divergences. Tout d'abord, la session se terminera dans un peu plus de trois semaines. Si le premier ministre ne veut pas parler du dernier jour de séance, j'espère que, lorsqu'il dit « dans quelques semaines », il ne veut pas parler de la veille ni de l'avant-veille. Nous avons besoin de suffisamment de temps pour discuter de la question à l'Assemblée législative et de façon collective avant les vacances de Noël.

Par ailleurs, lorsque le premier ministre dit que les droits sont inscrits dans la loi, il a tout à fait raison. Toutefois, quand nous pensons aux actes que pose le gouvernement actuel, aux mesures qu'il prend à l'égard du programme d'immersion en français et aux propos tenus au sujet d'un système d'autobus scolaires bilingue ainsi que du déplacement d'élèves au moyen du transport en commun, nous nous apercevons que cela viole manifestement des droits constitutionnels. Le premier ministre vient donc de dire une chose ; pourtant, il agit autrement. Le premier ministre peut-il tenir parole et faire en sorte que les droits soient protégés? Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'ai continué à dire que nous veillerions à ce que tous les droits soient protégés, ce que reflétera assurément toute décision prise. Ce qui est intéressant, c'est que le député d'en face continue de spéculer sur les discussions que nous pourrions avoir. Il dit essentiellement que nous ne devrions pas parler de quoi que ce soit, que nous ne devrions pas chercher à ce que les anglophones

Questions orales

parlent davantage le français et que nous ne devrions pas chercher à améliorer les résultats de notre secteur anglophone.

Monsieur le président, nous tâchons d'obtenir des résultats aussi bons que ceux du secteur francophone. Nous travaillons à faire en sorte que 95 % des élèves obtiennent leur diplôme et non seulement puissent parler les deux langues officielles, mais aient aussi de meilleures connaissances en mathématiques et en sciences ainsi que des compétences accrues dans divers domaines. Monsieur le président, je ne comprends donc pas pourquoi les parlementaires d'en face pensent qu'il est acceptable que 72 % des élèves anglophones de notre province, lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, ne puissent pas parler les deux langues officielles. Je ne comprends pas comment ils peuvent mettre à l'écart 72 % des anglophones de notre province.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, le premier ministre a raison. La situation n'est pas acceptable. Cependant, là où nous sommes fondamentalement en désaccord avec le premier ministre et le gouvernement, ce n'est pas sur le fait qu'ils devraient élargir l'apprentissage de la langue française dans le secteur anglophone. Ils devraient absolument le faire. Toutefois, ils ne devraient pas démanteler le programme d'immersion en français actuel. Il faut faire fond sur celui-ci. Il ne faut pas le déconstruire pour entreprendre quelque chose de nouveau. Voilà, entre autres, ma préoccupation à cet égard.

[Original]

Il y a aussi autre chose, Monsieur le président. Il a été dit — ce sont des rumeurs assez fortes et assez inquiétantes que nous avons entendues, la semaine dernière, pendant que nous étions en Tunisie — que le gouvernement voudrait affaiblir le rôle de la commissaire aux langues officielles et abolir la révision tous les 10 ans de la *Loi sur les langues officielles*. Quand nous entendons ces choses-là, il y a de quoi s'inquiéter. Hier, j'ai pu comprendre que le premier ministre a dit qu'il ne voulait pas toucher à ces deux éléments. Toutefois, je veux qu'il le dise à la Chambre aujourd'hui pour nous rassurer et que ses paroles soient suivies d'actions. Merci beaucoup.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, des rumeurs, des insinuations et des commérages, probablement entre les gens d'en face, sur des possibilités, des éventualités, des potentialités... Monsieur le président, j'aurais pensé que les décisions ou les opinions reposeraient sur des considérations de fond et des actions concrètes, et non sur des insinuations de nature à susciter la peur dans le cadre du processus. Je dirais au député d'en face que nous poursuivons le processus, que nous donnerons la réponse et que cela ne se fera pas le dernier jour. Je lui dis dès maintenant que la réponse ne sera pas donnée le dernier jour.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'idée ici, c'est de déterminer la façon d'avoir une vision commune et de grandir ensemble, de devenir une société bilingue dans notre province, laquelle est unique au pays, de faire preuve de plus d'audace et voir plus grand et plus loin quant à la splendeur de notre province et d'entendre sans crainte l'opinion de tout un chacun, car nous devons tous jouer un rôle pour bâtir une province unie. Il faut éviter la séparation. Il faut collaborer. Je suis disposé à entendre l'opinion de tout un chacun, celle des gens ici comme celle des gens à l'extérieur. Voilà comment nous réaliserons des améliorations.

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Oui, bien sûr, j'ai hâte de voir comment le premier ministre unira la province. En voilà une bonne.

Monsieur le président, ma collègue a demandé la semaine dernière à la ministre du Tourisme pourquoi la loi sur la construction ne s'appliquerait pas aux travaux de construction du Musée du Nouveau-Brunswick. La ministre a répondu : « Absolument, les membres du conseil d'administration respecteront la législation. » Lisons l'article 10.1 du projet de loi présenté par la ministre elle-même. L'article dispose : « *La Loi sur les contrats de construction de la Couronne* et ses règlements ne s'appliquent pas aux accords conclus par le Conseil ». Voici ma question pour la ministre : *La Loi sur les contrats de construction de la Couronne* s'appliquera-t-elle aux travaux de construction, oui ou non?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, relativement au projet du Musée du Nouveau-Brunswick, nous avons déjà vu des exemples d'une telle situation. La galerie d'art de l'autre côté de la rue en est un exemple classique. Il s'agit d'une situation où un conseil assure la gestion d'un projet par la collaboration avec le secteur privé, l'examen des investissements du secteur privé, le respect des pratiques exemplaires et du processus d'appel d'offres ainsi que la garantie d'une participation juste et équitable de tous à une construction d'une telle ampleur. Les exemples de projets financés par le gouvernement abondent, que ce soit à l'échelle fédérale ou provinciale. Le Pays de la Sagouine constitue un autre exemple.

À mon avis, la situation n'est aucunement fâcheuse. En fait, je pense qu'il s'agit d'une façon de favoriser la pleine participation de toute la population de la province, car il est question du Musée du Nouveau-Brunswick. C'est un lieu où les Premières Nations et les communautés noires, acadiennes et loyalistes sont représentées au même titre que toute autre communauté qui a contribué à bâtir notre province telle qu'elle est aujourd'hui. Merci.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Étant donné que je n'ai pas obtenu de réponse, j'en déduirai simplement que la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* ne s'appliquera pas aux travaux. Du propre aveu de la ministre, il faudrait de cinq à sept ans

Questions orales

pour terminer les travaux si le gouvernement s'en chargeait du fait qu'il croulerait sous les formalités administratives — ses propres formalités administratives. Le gouvernement retire tout un pan de reddition de comptes par le contournement de la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*. Comment le tout influera-t-il sur le processus d'appel d'offres? Quelle en sera l'incidence sur l'acquisition d'un terrain? Qui rendra des comptes par rapport à la façon dont l'argent des contribuables est dépensé? La ministre peut-elle faire la lumière sur lesdites questions?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, tout d'abord, il est vraiment très intéressant d'entendre le député d'en face prononcer la phrase suivante : Qui rendra des comptes par rapport à la façon dont l'argent est dépensé? La phrase n'est pas nouvelle. Elle a dû être notée et surlignée, je suppose.

Je veux dire que la situation n'est pas sans précédent. Nous avons un exemple de l'autre côté de la rue — j'en ai déjà parlé — de la façon dont les processus sont suivis et le conseil rend des comptes. Le conseil se compose de gens des quatre coins de la province qui respectent l'intérêt supérieur et qui, dans ce cas, bâtiront un musée à l'image de toute la population de notre province. Nous comptons des exemples au sein d'autres conseils. J'ai mentionné le Pays de la Sagouine. Il s'agit de la même situation, c'est-à-dire qu'un soutien fédéral et provincial est apporté pour bâtir une communauté par la communauté.

Il n'y a rien, à mon avis, que le député d'en face puisse notamment remettre en cause qui n'a déjà été prouvé dans la pratique, mais je suis certain qu'il s'entêtera. Concentrons-nous sur l'optimisation des ressources. Je comprends le concept, et nous en tenons compte dans tout ce que nous faisons. Mettons plus d'argent, obtenons plus de résultats et changeons les choses.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Le premier ministre n'a donc aucune idée de qui rendra des comptes. Non seulement la construction du Musée du Nouveau-Brunswick connaît de nombreuses années de retard et des coûts trois fois plus élevés que ceux qui étaient prévus dans le plan initial, mais nous apprenons aussi maintenant que la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* ne s'y applique pas. Essentiellement, le gouvernement cédera simplement 160 millions de dollars à un conseil qu'il a nommé et à qui il donne carte blanche pour dépenser l'argent à sa discrétion sans aucune surveillance gouvernementale. Est-ce exact?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Non, Monsieur le président, les propos ne sont pas exacts, et je doute en tout cas que le député d'en face comprenne la situation.

Nous avons parlé du fonctionnement des conseils dans le cadre des autres projets. Voilà exactement comment ils fonctionnent. Nous voulons parler d'un processus dénué de réflexion, nous dit-on. Monsieur le président, lors des élections de 2018, devinez ce dont il a

Questions orales

été question! Il a été dit : Ah, il faut construire un nouveau bâtiment à Saint John ; il faut construire un nouveau musée ; faisons une annonce en cours de route. Savez-vous de quoi il s'agissait? C'était une boîte vide. Le projet ne s'appuyait sur aucun fait — pas un seul. Il s'agissait simplement d'un arrêt pour l'autobus électoral et d'une image. Le projet se résumait à cela — à rien.

Eh bien, je tiens à assurer au député d'en face que nous présenterons ici un plan, un projet et les détails de ce qu'il faudra faire pour le réaliser et les délais pour ce faire, et je parie que les travaux seront réalisés sans dépassement de coûts, à l'inverse de tout ce que les gens du précédent gouvernement libéral ont bâti dans leur vie du fait qu'ils ne savent pas ce qu'est un budget.

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, l'hiver approche, et un grand nombre de locataires ont reçu des avis d'augmentation de loyer pour 2023 qui rendraient leur appartement inabordable et les obligeraient à quitter leur logement. À Fredericton, des travailleurs d'approche ont vu pour la première fois des personnes dormir dans la rue et devenir des sans-abris en raison de réno-évictions. Ne jetons pas encore des gens à la rue en raison de loyers inabordables.

Les plafonds sur les augmentations de loyer permettent aux gens de conserver leur logement — point à la ligne — et, à maintes et maintes reprises, ils se sont avérés efficaces pour maintenir l'abordabilité des logements. Monsieur le président, il ne reste que sept jours de séance pendant lesquels la ministre responsable du Logement peut présenter un projet de loi pour renouveler le plafond sur les augmentations de loyer pour 2023 afin qu'il devienne loi avant Noël. La ministre responsable du Logement déposera-t-elle un projet de loi à la Chambre au cours des sept prochains jours pour renouveler le plafond sur les augmentations de loyer?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Des locataires ont reçu des avis d'augmentation de loyer. Nous le savons, car ils se sont adressés au Tribunal sur la location de locaux d'habitation, qui est un organisme distinct pouvant servir de médiateur entre les locataires et les propriétaires. Le Tribunal sur la location de locaux d'habitation examine le logement, son état et son emplacement et détermine si l'augmentation de loyer est juste et appropriée pour le logement en question.

Tous les locataires doivent s'adresser au Tribunal sur la location de locaux d'habitation s'ils reçoivent un avis d'augmentation de loyer qu'ils estiment n'être ni juste ni équitable. Ce n'est qu'ainsi que nous obtiendrons les renseignements sur les augmentations de loyer dont vous parlez et que nous pourrions prendre des décisions sur les mesures appropriées à mettre en place pour aider les locataires et les propriétaires de la province. Encore une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fois, je dis : Je vous prie de dire aux gens qui communiquent avec vous de s'adresser au Tribunal sur la location de locaux d'habitation.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, hier, pendant son point de presse, le premier ministre a dit aux journalistes qu'il avait rencontré, en compagnie de la ministre responsable du Logement, d'importants propriétaires d'immeubles locatifs. Le registre des lobbyistes tenu par le commissaire à l'intégrité ne compte aucun propriétaire d'immeuble locatif ou agent de propriétaire d'immeuble locatif comme lobbyiste. Ma question pour la ministre responsable du Logement est simplement la suivante : La ministre peut-elle nommer les entreprises représentées lors de la réunion avec elle et le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Depuis que je suis ministre responsable du Logement, j'ai rencontré de très nombreuses parties prenantes. Parmi ces parties prenantes, il y a des propriétaires. Il y a une association de propriétaires. J'ai rencontré les gens de l'association. J'ai rencontré des groupes de locataires. J'ai rencontré les gens d'ACORN. J'ai rencontré des représentants des municipalités. J'ai rencontré diverses parties prenantes qui oeuvrent toutes dans le domaine du logement au Nouveau-Brunswick, et je n'ai pas encore fini. J'ai encore beaucoup de réunions.

De façon plus précise, je serais donc très contente de vous fournir plus tard le nom de chaque entité que j'ai rencontrée. Des représentants de l'association des propriétaires se sont présentés. Tous les représentants étaient membres de l'association. L'association des propriétaires compte de très nombreux membres. Je multiplie les rencontres, et je poursuivrai en ce sens. Merci, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Je considère les observations de la ministre comme une indication qu'elle fournira le nom des entités à la Chambre.

Le logement est largement reconnu comme un droit de la personne, mais celui-ci est vraiment inutile si les gens n'ont pas les moyens de payer leur loyer. Le premier ministre et son Cabinet ont le choix soit de déréguler les augmentations de loyer, ce qui se fera automatiquement à moins d'un dépôt de projet de loi à la Chambre au cours des sept prochains jours de séance, soit de déposer le projet de loi pour aider les gens à conserver leur logement. J'ai une question fondamentale : La ministre responsable du Logement respectera-t-elle le droit fondamental de la personne à se loger, ou laissera-t-elle le marché décider de qui dispose d'un logement et de qui se retrouvera à la rue? Imposera-t-elle un plafond sur les augmentations de loyer?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. En tant que ministre responsable du Logement, il m'incombe d'évaluer les besoins des locataires et ceux des propriétaires. Voilà ce que je fais.

En outre, je collabore avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation, une entité indépendante qui peut évaluer si les augmentations de loyer que les propriétaires proposent sont appropriées au bien et à l'emplacement et collaborer ensuite avec les locataires ou les propriétaires pour approuver, rejeter ou modifier l'augmentation de loyer. Il y a une raison pour laquelle cette entité est indépendante. Ni le gouvernement ni des parties extérieures ne peuvent s'ingérer dans ses affaires. Il s'agit d'une entité de médiation qui joue un rôle extrêmement important dans tout le processus.

Le gouvernement a présenté de nombreuses politiques et mesures législatives pour protéger tant les locataires que les propriétaires. Nous continuerons à procéder ainsi, Monsieur le président.

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. La question du logement pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ont du mal à s'en sortir n'est pas sans rapport avec l'énorme augmentation du nombre de faillites personnelles dans la province. Les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent ont ainsi plus de mal à améliorer leur sort et finissent en fait par renoncer. Il en est ainsi. Voilà essentiellement ce que font les gens, car le gouvernement n'est pas là pour les aider.

Le gouvernement n'est pas là pour fournir de l'aide, bien que nous lui ayons demandé à maintes reprises de venir en aide aux gens du Nouveau-Brunswick. Au lieu de cela, il accorde des allègements fiscaux aux plus riches tout en ignorant les besoins des gens du Nouveau-Brunswick qui auront du mal à mettre de la nourriture sur la table et à payer le loyer, lequel augmentera sans nul doute le 1^{er} janvier quand le plafonnement des loyers ne sera plus en vigueur.

Monsieur le président, je demande au premier ministre et au gouvernement s'ils suivront l'exemple d'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, et viendront en aide aux gens du Nouveau-Brunswick tant qu'ils disposent des ressources pour le faire.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Oui, nous venons tout le temps en aide aux gens et aux entreprises du Nouveau-Brunswick. Nous misons sur une croissance durable en consacrant 5 millions de dollars à la promotion, par l'intermédiaire d'Opportunités Nouveau-Brunswick, d'investissements en capital axés sur la croissance durable.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Quand nous parlons d'insolvabilité, nous savons en effet qu'il s'agit d'une part terrifiante des affaires. Les jours où les gens se demandent s'ils réussiront ou pas, ils prient en espérant que, s'ils travaillent assez dur et prennent les bonnes décisions, ils tiendront le coup.

Le nombre de dossiers d'insolvabilité entre le premier et le second trimestre de 2022 a reculé de 5 % par rapport au deuxième trimestre de 2021. Vous devriez le savoir. Les chiffres resteront d'ailleurs bien en deçà de ceux qu'a connus le Nouveau-Brunswick avant la pandémie. La situation est identique dans l'ensemble du Canada. Au cours des six premiers mois de l'année, le nombre de dossiers d'insolvabilité au Nouveau-Brunswick a reculé de 6 % par rapport à la même période en 2021. Les chiffres étaient inférieurs aux niveaux pré-pandémiques. Oui, il y aura évidemment quelques dossiers d'insolvabilité, mais le fait saillant est que nous nous en tirons mieux que la plupart des provinces. La situation est identique toutefois dans l'ensemble du Canada.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, c'est comme si le ministre des Finances et du Conseil du Trésor normalisait le fait que les gens du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas continuer à vivre en ayant des difficultés financières ; c'est comme si c'était normal pour lui.

Le gouvernement ne vient pas en aide à la population du Nouveau-Brunswick. Nous demandons depuis longtemps une aide financière pour aider les gens de notre province. Nous voyons le taux d'inflation qui a encore augmenté cette année. Dans le dernier rapport publié, il est question d'une augmentation de 6,9 %. Nous voyons que le prix de tout continue à augmenter. C'est la même chose pour ce qui est du prix de l'essence.

Nous demandons à ce gouvernement d'offrir une aide ciblée aux gens qui en ont le plus besoin. Une des choses que nous offrons comme solution, ce serait d'éliminer la taxe sur les factures d'Énergie NB. Ce serait un moyen d'aider les gens. Cela viserait les personnes à faible revenu. Donc, nous demandons ceci à ce gouvernement : Est-il prêt à mettre en place un tel programme ou un rabais équivalent pour aider les gens du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Encore une fois, je vais poursuivre ma réflexion sur la question.

L'augmentation des dossiers d'insolvabilité était prévisible. Nous traversons bel et bien une période agitée, qui est marquée par le spectre d'une récession et l'inflation. Toutefois, des mesures de soutien du gouvernement fédéral ont encore une fois fait augmenter les chiffres, comme cela a été le cas en 2020 ; nous saluons donc vraiment nos partenaires

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fédéraux et soulignons l'aide qu'ils nous fournissent. Nous le reconnaissons, et je le dis depuis le début au député d'en face.

Cependant, nous accomplissons en outre des choses par nos propres moyens. Une somme de 1 million de dollars est consacrée à l'établissement, à l'intégration et à la rétention des nouveaux arrivants, desquels les entreprises ont besoin. Nous avons désespérément besoin de travailleurs et de la venue de nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick. Une somme additionnelle de 200 000 \$ est consacrée à la rétention des étudiants étrangers et des nouveaux arrivants qualifiés. Voilà ce que nous faisons. Notre rôle consiste parallèlement à aider les nouveaux résidents, à bâtir la province et à aider les employeurs. Ces derniers ont besoin d'aide pour ce qui est de leur situation financière, dans la mesure du possible, et du maintien en poste des travailleurs, quand ils le peuvent.

LOYERS

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, j'ai demandé au ministre et au gouvernement des allègements précis relatifs à la taxe sur les factures de chauffage domestique. Nous offrons au ministre et au gouvernement d'autres moyens d'aider la population du Nouveau-Brunswick. Ces derniers pourraient augmenter la prestation pour le carburant versée aux personnes à faible revenu. Ils pourraient mettre en oeuvre de nouvelles subventions pour le loyer accordées aux personnes à faible revenu. Ils pourraient envisager d'autres façons d'aider les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu grâce à des mesures du genre, mais le gouvernement actuel ne répond pas aux questions.

Je dirais que le gouvernement actuel sera jugé sur la façon dont il traite les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick et les mesures qu'il prend pour améliorer leur vie. À mon avis, le gouvernement ne déploie pas suffisamment d'efforts. Il pourrait faire mieux. Il dispose des ressources financières pour aider davantage les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que les personnes à revenu fixe et les travailleurs à faible revenu qui ont le plus besoin d'aide.

Je vais mettre le ministre des Finances de côté. Il ne veut pas répondre à mes questions ; je vais donc m'adresser à la ministre responsable du Logement. Nous avons des questions aujourd'hui au sujet du plafond sur les augmentations de loyer. J'aimerais que la ministre nous donne une réponse directe — sans dorage —, un oui ou un non. Le plafond sur les augmentations de loyer sera-t-il éliminé le 1^{er} janvier?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Il est intéressant de noter que vous avez tous essayé de me faire dire ce qui se passe, mais je n'ai pas encore répondu à la question. J'y répondrai en temps et lieu. J'ai dit que j'y répondrais. La réponse viendra bientôt. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.